



Les P'tits Loups

105 rue Soffrey de Calignon - 38430 Saint Jean de Moirans

04 76 35 62 92

Présentation

La crèche des P'tits Loups est une crèche associative située sur la commune de Saint Jean de Moirans. Située au cœur même du village, elle est accessible à pied, en poussette ou encore en voiture pour toutes les familles. Elle est également proche de l'école maternelle et primaire, ainsi que des commerces et services alentours (pharmacie, boulangerie, poste, mairie).

*Qu'est ce qu'une crèche associative,
Notre équipe de professionnelles,
Fonctionnement,
Conditions d'entrée,
Fiche de préinscription.*



Qu'est ce qu'une crèche associative,

C'est une association de la loi 1901, encadrée par la Protection Maternelle et Infantile ainsi que par la Caisse d'Allocation familiale qui accordent l'agrément et un soutien financier à la structure. En ce qui concerne la crèche Les P'tits Loups, la Mairie de Saint Jean de Moirans apporte un soutien matériel et financier direct. Mais au-delà de ces relations partenariales, la crèche est libre de ses choix quant à son fonctionnement dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité légales. Il en est de même concernant les horaires d'ouverture, l'organisation de la vie quotidienne, le choix du personnel et surtout les orientations pédagogiques et éducatives. Le projet pédagogique plaçant l'enfant et sa famille au cœur des préoccupations est le fruit d'un travail de réflexion et d'analyse de l'équipe professionnelle et d'un groupe de parents. Le partage, le respect de la différence du développement, l'accompagnement vers l'autonomie, le respect du rythme de l'enfant, le bien être; le langage...tels sont les éléments fondamentaux de ce projet pédagogique qui n'est autre que l'ensemble des valeurs essentielles à notre structure. Il implique l'adhésion des parents lors de l'inscription et une reconnaissance du travail effectué par l'équipe professionnelle en place.

Une crèche associative implique un engagement des parents car elle ne peut exister sans vous. Les personnels de la crèche sont salariés de l'association, et sont des professionnels de la petite enfance qui accompagnent votre enfant tout au long de sa journée au sein de la crèche. Mais se sont bel et bien les parents qui en sont gestionnaires, de façon bénévole et sur leur temps libre, dans le respect et le soutien des statuts, du règlement intérieur et du projet pédagogique de la structure. L'Assemblée Générale, qui se réunit chaque année, désigne pour la représenter et l'administrer un Conseil d'Administration d'au moins 10 membres élus pour une durée d'un an. Les membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et si besoin un secrétaire adjoint, d'un trésorier et si besoin un trésorier adjoint. De plus, un ensemble de commissions (commission projet pédagogique, commission fête et animation, commission bricolage, ...) est élaboré afin de permettre à l'association de vivre et de développer des projets dans l'intérêt des enfants qui sont accueillis. Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois. Il est constitué des membres du bureau, des parents membres d'une commission mais aussi de tous les parents adhérents à l'association. Un parent devient automatiquement adhérent à l'association en s'acquittant du montant de la cotisation dès que son enfant est accueilli à la crèche. Le Conseil d'Administration a pour objectif un échange entre les professionnels – par l'intermédiaire de la directrice – , et les parents afin d'améliorer l'accueil de nos p'tits loups.

Notre équipe de professionnelles,

L'équipe de professionnels de la crèche des P'tits Loups est composée de 8 salariés.

Une directrice de structure, qui est infirmière puéricultrice, qui assure l'encadrement et l'animation de l'équipe, la mise en place de protocoles relatifs au fonctionnement de la structure tels que les règles d'hygiène et les protocoles médicaux. Elle entretient les relations avec les partenaires institutionnels, les praticiens médicaux et les parents. Elle participe aussi à la mise en œuvre du projet pédagogique, et veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants. Enfin elle s'occupe de la gestion administrative et financière de la structure.

Une secrétaire qui assure une grande majorité des tâches administratives, et qui seconde la directrice et le bureau des parents.

Une éducatrice de jeunes enfants qui aide à l'organisation et à la planification des activités en adéquation avec les besoins propres à chaque enfant sur un plan pédagogique. Elle est aussi garante du projet pédagogique. Elle conduit en partenariat avec les autres professionnels de l'équipe une action éducative dans le but d'accompagner l'éveil et le développement des enfants. Elle remplace aussi la directrice le mercredi, et les jours de congés ou les jours d'absences de celle-ci.

Deux auxiliaires de puériculture qui accompagnent les enfants dans leurs apprentissages, dans le respect de leur rythme et de leurs besoins fondamentaux (sommeil, hygiène...).

Trois animatrices petites enfances qui contribuent à l'éveil des enfants et à leurs apprentissages de la vie sociale en utilisant diverses formes d'expressions adaptées à leurs âges.

Une cuisinière qui veille à l'élaboration de repas sains et équilibrés. Elle cherche à faire découvrir de nouveaux goûts à leurs jeunes papilles.

Mais avant tout, c'est une équipe unie qui recherche le bien-être de nos p'tits loups.



Fonctionnement,

Il s'agit d'une structure multi accueil d'une capacité de 18 enfants au maximum par jour. Sont admis au sein de notre structure les enfants à partir de 3 mois jusqu'à l'âge de la scolarisation. Elle propose des accueils réguliers ou occasionnels (pour des besoins supplémentaires ponctuels réservés à des enfants déjà au sein de la structure). Deux places sont réservées à l'accueil d'urgence.

Les horaires d'accueil des enfants sont définis par un contrat, ils peuvent varier d'un jour à l'autre mais pas d'une semaine à l'autre. L'heure définissant le départ de votre enfant sur le contrat correspond à l'heure où l'enfant devra avoir quitté la structure. (Prévoir quelques minutes pour le rendu de la journée).

Les horaires d'accueil pour les journées continues sont le matin de 7h30 à 9h00. L'heure de sortie de l'après-midi est au plus tôt à 16h00 et au plus tard à 18h00.

Les horaires d'accueil des demi-journées sont identiques pour le matin, et à 13h30 pour l'après-midi. L'heure de sortie pour les enfants qui ne restent que la matinée sans prendre de repas au sein de la structure est de 11h30 au plus tard. Pour ceux qui restent la matinée et le temps du repas, cet horaire de sortie est 13h00. Les horaires de départ de l'après midi sont également entre 16h00 et 18h.

De par son caractère associatif, et afin d'éviter un surcoût à la structure, les parents s'engagent à réaliser au minimum 4 ménages par an (en plus d'un ménage quotidien assuré par une personne extérieure à la crèche). Les dates des ménages sont définies à l'avance sur des vendredi soir ou des samedi matin afin de permettre à chacun de s'organiser au mieux. Les ménages se font de façon collective avec un groupe d'environ 10 parents et durent en moyenne 2h si tous les parents inscrits sont bien présents.



Conditions d'entrée,

Pour les accueils réguliers de plus de 2,5 jours par semaine, l'attribution des places en crèche se fait selon 4 critères :

- Résider à Saint Jean de Moirans
- Date de demande d'inscription
- Parents salariés ou non-salariés
- Age des enfants

Pour les accueils réguliers de moins de 2,5 jours par semaine, la priorité est donnée aux familles résidant à Saint Jean de Moirans. Toutefois, chaque année à partir du mois de novembre, les places vacantes sont accessibles aux familles extérieures si elles n'ont pas de structure d'accueil dans leur village.

L'attribution des places en crèche s'effectue lors d'une commission (constituée de parents et de professionnels) une fois par an aux alentours du mois de février.



Fiche de préinscription, (à envoyer en version papier)

PARENTS

Père:

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

e- mail :

Date de naissance : Profession :

Type de contrat de travail : Temps partiel (durée :.....) Temps plein
 Formation diplômante en cours (justificatifs à fournir)

Mère:

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

e- mail :

Date de naissance : Profession :

Type de contrat de travail : Temps partiel (durée :.....) Temps plein
 Formation diplômante en cours (justificatifs à fournir)

Nombre d'Enfants à charge : Nombre d'enfants fréquentant déjà la structure
(préciser les noms) :

ENFANT CONCERNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Date de début d'accueil souhaitée :

Durée d'accueil hebdomadaire souhaitée :..... (merci de compléter ci-dessous)

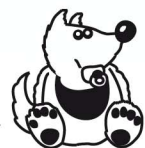
<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Repas de Midi	<input type="checkbox"/> Après-midi
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Repas de Midi	<input type="checkbox"/> Après-midi
<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Repas de Midi	<input type="checkbox"/> Après-midi
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Repas de Midi	<input type="checkbox"/> Après-midi
<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Repas de Midi	<input type="checkbox"/> Après-midi

Ces jours sont ils flexibles ?

Oui, lesquelles :..... Non

L' enfant est-il déjà inscrit dans une autre structure(crèche ou halte garderie) ou est il gardé par une assistante maternelle ?

Oui, laquelle :..... Non



Je soussigné Monsieur déclare sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et conformes à ma situation actuelle.

Je soussignée Madame déclare sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et conformes à ma situation actuelle.

Je reconnais que cette demande ne vaut pas inscription et que les informations et la demande ci-dessus doivent être confirmées.

Fait à Le.....
Signature des 2 parents

Si vous avez d'autres éléments ou modifications concernant cette demande (date de naissance, modification du temps de garde...) vous vous engagez à en informer par écrit la directrice.

Merci de vérifier que vos attentes concernant l'amplitude horaires d'accueil de votre enfant, correspondent bien aux horaires d'accueil proposés par la structure, comme cité plus haut.

OBSERVATIONS